



APPEL A CANDIDATURE destiné aux opérateurs en charge de la gestion de petites et moyennes salles de concerts du territoire de la Province de Liège (jauge de 50 à 600 personnes)

Après une nouvelle édition réussie en 2025, le Service musique souhaite relancer le dispositif « Les Nuits Indé Indoor de la Province de Liège ».

Ce projet a pour but de soutenir financièrement l'organisation de plusieurs concerts sur une période définie et ainsi réinjecter dans l'écosystème du secteur musique une somme de 30.000 €.

Ces concerts devront se tenir les 5, 6, 7, 12, 13 et 14 mars 2026 sur tout le territoire provincial.

Modalités du dispositif:

Chaque opérateur sélectionné par le biais de cet appel recevra pour l'organisation d'une soirée de concerts (au minimum 2 artistes/groupes par soirée) un subside en fonction de la jauge de sa salle :

Entre 50 et 100 personnes (1.500 €)

Entre 100 et 200 personnes (2.000 €)

Entre 200 et 600 personnes (2.500 €)

Ce subside sera destiné à la prise en charge de cachets artistiques en priorité. Si la totalité du subside ne devait pas être utilisée dans son entièreté pour ce type de frais, la rémunération de personnel technique ainsi que les frais d'accueil pourraient également être pris en considération.

Chaque opérateur sera responsable de sa billetterie, de sa mise en place et de sa gestion. Les prix des entrées seront compris dans une fourchette de prix entre 8 et 15 €.

La Province de Liège – Service Culture s'engage à assurer une promotion globale de ces « Nuits Indé Indoor de la Province de Liège » via la création d'une affiche globale ainsi que le partage de la promotion des opérateurs sur ses différents réseaux.

A charge des opérateurs qui organisent les concerts de développer leur propre promotion en utilisant les visuels qui seront fournis ultérieurement.

Critères de sélection :

La salle de concerts :

- doit se situer sur le territoire provincial ;
- doit être gérée par une asbl dont l'objet social est à vocation culturelle ;
- doit avoir une capacité d'accueil entre 50 et 600 personnes
- doit être utilisée principalement pour l'organisation de concerts ;
- doit avoir programmé au minimum 10 soirées de concerts en 2024 et en 2025.

Cet appel à candidature ne concerne pas les centres culturels.

Critère de programmation :

Les artistes qui seront programmés dans vos lieux devront être issus du territoire provincial voire du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Nous demandons qu'il y ait au minimum 1 groupe/artiste liégeois par soirée. Nous vous encourageons également à veiller à la parité afin de proposer une programmation équilibrée et représentative de la diversité des genres.

Il vous est également demandé de privilégier la programmation de groupes/artistes de composition représentés par des bookers, manager et des labels liégeois.

Afin de permettre une meilleure promotion des talents liégeois, la programmation ne doit pas reprendre des artistes ayant été programmés lors d'une édition précédente. La liste des programmations des années précédentes peut être demandée.

La programmation des concerts se fera en concertation avec la Province de Liège selon les critères évoqués. Chaque programmation devra être transmise pour validation finale avant le 15/11/25.

Remise des candidatures

Les candidatures doivent être renvoyées au plus tard le 05/09/25 à 23:59 à l'adresse spheressonores.subsidies@provincedeliege.be sur base du document à télécharger via le lien suivant :

<https://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/19657/NuitsIndeIndoor2025-formulairecandidature.pdf>

Le formulaire d'inscription devra être accompagné du **budget prévisionnel** du concert. En envoyant sa candidature, l'opérateur s'engage à être en ordre des justificatifs pour le subside octroyé dans le cadre de la précédente édition des « Nuits Indé Indoor de la Province de Liège » avant le 05/09/25 à 23:59.

La Province de Liège se réserve le droit d'écarter la candidature d'un opérateur ayant participé à l'édition précédente et n'ayant pas respecté les consignes de l'édition en question.